



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-37875>

Département(s) de publication : **06, 13, 83**

Annonce n° **24-37875**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Société Aéroports de la Côte d'Azur

Correspondant : MME DEMOL Delphine

Adresse : Aeroports de la Cote d'Azur Rue Costes et Bellonte BP 3331, 06206 Nice cedex 3

Coordonnées :

Téléphone : 0493213688

Courriel : marches@cote-azur.aeroport.fr

Adresse internet : <https://achats.nice.aeroport.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : 2024-023 ACCORD CADRE TRAVAUX DE CLIMATISATION - VENTILATION - CHAUFFAGE POUR LA REFONTE DES COMMERCES T1 - T2 - TAA DE L'AÉROPORT NICE COTE D'AZUR

Lieu d'exécution : AÉROPORT NICE COTE D'AZUR

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne un accord-cadre qui a pour objet les travaux de CVC pour la refonte des commerces T1 - T2 - TAA de l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Forme du marché : unitaire Décomposition en lots : NON Décomposition en tranches : NON Prise en considération des variantes : NON Durée du marché : 2 ans à compter de la date indiquée dans la lettre de notification ou à compter de la date de notification. Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : Juin 2024 Accord cadre multi-attributaires. Nombre maximum d'attributaires : 2, sous réserve d'un nombre suffisant de candidat et d'offres recevables.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le paiement s'effectuera par virement bancaire selon les modalités fixées au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Forme juridique que devra revêtir le groupement (le cas échéant) : Groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Dématérialisation des procédures : la transmission des offres par voie électronique est obligatoire. ATTENTION : Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, la proposition doit obligatoirement être déposée de manière dématérialisée sur notre plateforme "AIR ACHATS". Vous pouvez disposer gratuitement d'un compte sur la plateforme "AIR ACHATS" : <https://achats.nice.aeroport.fr/> Copie de sauvegarde (non obligatoire) Une copie de sauvegarde peut être envoyée conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du code susvisé, dans page 2 / 3 le délai prescrit pour le dépôt du pli initial : Soit par voie postale : La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte. Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres : - Soit déposée contre remise de récépissé à AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR - Département Achats - Bâtiment B1 - 6ème étage- Accès par la rue Coste Bellonte - AEROPORT NICE COTE D'AZUR (Réception du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00) - Soit adressée par voie postale : AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment B1 - 6ème étage- Rue Coste Bellonte B.P 3331 - 06206 Nice Cedex 3. Soit par voie électronique : A l'adresse suivante avec en objet « COPIE DE SAUVEGARDE », suivi du numéro, de l'intitulé de la consultation et du nom du candidat auxquels elle se rapporte : marches@cote-azur.aeroport.fr

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-023 DT-TVX

Renseignements complémentaires : MODALITES DE LA MISE EN CONCURRENCE : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE - ECONOMIQUE - FINANCIER : Modalités de paiement : le paiement s'effectuera par virement bancaire selon les modalités fixées au CCAP. Forme juridique que devra revêtir le groupement (le cas échéant) : Groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire
PROCEDURE : Marché soumis aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, R2123-5, R2162-4-2° et R2162-13 du code de la commande publique. L'accord-cadre est passé sans minimum, et est encadré par un montant maximum de 1 230 000 euro(s) HT, pour toute la durée de l'accord-cadre.
Retrait du dossier : Les dossiers doivent être retirés sur notre plateforme AIR ACHATS après inscription gratuite sur <https://achats.nice.aeroport.fr/>
Lieu de dépôt des propositions : Les dossiers doivent être déposés sur notre plateforme AIR ACHATS après inscription gratuite sur <https://achats.nice.aeroport.fr/>
PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS : Les dossiers devront parvenir au plus tard à la

date limite indiquée ci-dessous, et selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les dossiers seront impérativement rédigés en langue française. Ils comprendront toutes les pièces indiquées au règlement de la consultation. CRITÈRES DE JUGEMENT : Seules les candidatures conformes aux dispositions des articles R2142-1 et R2142-19 du code de la commande publique seront recevables. Seules les candidatures présentant des garanties techniques - financières - professionnelles suffisantes seront retenues. Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés fixés ci-dessous : 1) Proposition financière : 40% 2) Qualité des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations telles que décrites dans le mémoire technique et sur la base des éléments demandés au règlement de consultation : 60 %

Note importante -Aéroports de la Côte d'Azur se réserve la possibilité de négocier par phases successives. L'analyse des offres initiales constitue une première phase à l'issue de laquelle les offres des candidats classés au-delà de la 1ère place pourront être éliminées, par application des critères de jugement des offres ci-dessus mentionnés. En conséquence, des négociations et/ou auditions seront organisées avec la ou les meilleures propositions. Les négociations se dérouleront dans les locaux d' AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR (sous réserve de modification). Les candidats concernés seront informés en temps utile, après le dépôt des propositions. -Aéroports de la Côte d'Azur se réserve la possibilité d'écarter de la négociation les offres inacceptables, irrégulières ou inappropriées. - Aéroports de la Côte d'Azur se réserve le droit de ne pas recourir aux négociations. -Aéroports de la Côte d'Azur se réserve le droit de communiquer par télécopie ou par courriel avec le ou les candidats lors des négociations. Le ou les candidats pourront répondre aux questions et envoyer des documents par télécopie ou par courriel. VISITE Afin de permettre à chaque entreprise consultée d'établir une proposition commerciale et technique aussi complète que possible, ACA propose une visite obligatoire dont les modalités de la visite sont indiquées au Règlement de la consultation. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS PAR MAIL : achats@cote-azur.aeroport.fr ou directement sur la plateforme "AIR ACHATS" en vous connectant à votre compte.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Société Aéroports de la Côte d'Azur

Coordonnées :

Courriel : marches@cote-azur.aeroport.fr

Adresse internet : <https://achats.nice.aeroport.fr/>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Courriel : marches@cote-azur.aeroport.fr

Adresse internet : <https://achats.nice.aeroport.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/03/2024